



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.24/2002/12
8 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport combiné
(Trente-huitième session, 7-9 octobre 2002,
point 10 de l'ordre du jour)

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2003-2007

Nouvelle stratégie de travail du Groupe de travail

Note du Président

INTRODUCTION

1. Une réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs et des présidents de ses organes subsidiaires a eu lieu le 21 février 2002. Un débat sur les objectifs stratégiques du Comité s'y est déroulé. Dans ma communication sur la suite à donner à ce débat, j'ai écrit: «Pour maintenir et améliorer notre position, nous devons faire preuve de souplesse et être capables de réagir vite aux changements. La structure existante des groupes de travail pourrait être trop rigide pour réagir avec souplesse. Les problèmes qui surgissent exigent des actions/solutions plus rapides que celles que nous pouvons produire actuellement». Comment le Groupe de travail du transport combiné peut-il contribuer à accroître cette souplesse ainsi que l'efficacité, l'utilité et la valeur de ses réunions?

STRUCTURE DU GROUPE DE TRAVAIL DU TRANSPORT COMBINÉ

2. Le Groupe de travail se réunit deux fois par an (au printemps et à l'automne), et ce, depuis de nombreuses années. Actuellement, trois groupes d'experts informels sont constitués auprès du Groupe de travail: un groupe d'experts chargé d'examiner les possibilités de rapprochement et d'harmonisation des régimes de responsabilité civile régissant les opérations de transport combiné. Ce groupe exerce ses activités depuis décembre 1997. À sa session de septembre 2001, deux groupes d'experts ont été constitués pour étudier le rôle des chemins de fer dans le transport combiné. Les trois groupes ont tous un caractère informel et travaillent sans service

d'interprétation et sans traduction de leurs documents de travail. Ils tiennent leurs réunions soit à Genève soit dans l'un des États membres participants. Dans l'intervalle, ils communiquent par courrier électronique. Le secrétariat assure le service des trois groupes d'experts. La durée et le mandat de ces derniers sont limités.

3. Dans la pratique, l'intervalle entre les réunions est trop court pour qu'un groupe d'experts progresse suffisamment dans ses travaux et établisse un document de synthèse de grande qualité. Cela est en partie dû au fait que toute la documentation doit être adressée aux services de traduction 10 à 12 semaines avant la réunion. Si les documents ne peuvent pas être distribués à l'avance dans les trois langues de travail, les participants à la réunion n'ont pas suffisamment de temps pour les lire et les examiner dans leur ministère ou organisation. Il est donc impossible de procéder à un examen approfondi lors de la réunion, ce qui est frustrant pour toutes les parties concernées.

4. Les points inscrits à l'ordre du jour du Groupe de travail sont de nature différente. Certains visent principalement à informer les participants de l'état des travaux, alors que d'autres correspondent à des thèmes d'examen.

NOUVELLE APPROCHE PROPOSÉE

5. Compte tenu de ce qui précède, je propose d'envisager de ramener le nombre des sessions du Groupe de travail à une par an. Entre les sessions, les délégués peuvent être informés par écrit des points de l'ordre du jour ayant un caractère informatif (comme l'état de l'Accord AGTC et de son protocole et l'inventaire des normes et paramètres figurant dans l'AGTC). Il va de soi que tout sera fait pour qu'il soit possible d'examiner ces thèmes ou de poser des questions à leur sujet au cours de la réunion annuelle.

6. Les points de l'ordre du jour qui nécessitent un examen plus approfondi peuvent être mis au point par des petits groupes spéciaux d'experts d'une durée et d'un mandat limités. Ces groupes pourraient être constitués de deux à cinq personnes. Ils rendront compte à la session annuelle du Groupe de travail de l'état de leurs travaux. Les groupes d'experts auront ainsi plus de temps et de possibilités pour produire un document de synthèse annexé au rapport d'activités pouvant être distribué aux membres du Groupe de travail dans les trois langues de travail bien avant la réunion. De cette façon, les participants pourront mieux préparer la réunion, afin qu'un véritable débat puisse y avoir lieu.

7. À chaque réunion annuelle, le Groupe de travail examinera la nécessité de reconduire les groupes d'experts et d'établir de nouveaux groupes. Il sera ainsi en mesure de réagir plus vite qu'il ne le fait aujourd'hui aux changements.

8. Le point intitulé «Faits nouveaux dans le domaine des transports combinés dans les pays membres de la CEE» est un point récurrent de l'ordre du jour. Il est très important d'être informé des faits nouveaux concernant le transport combiné dans les différents pays. Le Groupe de travail sert de lieu d'échange des données concernant ce point. La façon dont cet échange se déroule pourrait toutefois être améliorée si les délégués transmettaient les renseignements pertinents au secrétariat. Les contributions pourraient ainsi être traduites et diffusées avant la réunion afin que chacun ait le temps de les lire et, éventuellement, de formuler des questions. Il en résulterait probablement une plus grande communication «dans les deux sens» que cela n'est le cas

actuellement. Qui plus est, une communication écrite peut aussi être utilisée comme document de référence après la réunion.

9. Le mandat de la CEE ne prévoit pas de durée maximum pendant laquelle une personne peut occuper le poste de président d'un groupe de travail. Élu pour une année, cette personne peut cependant être réélue à plusieurs reprises. Il faudrait cependant éviter qu'une personne préside le Groupe de travail pendant trop longtemps à cause de la rigidité que cela pourrait entraîner. Je propose donc que le Groupe de travail accepte de manière informelle de changer de président à intervalles réguliers, tous les trois ans par exemple.

10. Je forme l'espoir que le Groupe de travail examinera les propositions susvisées en tant que première contribution à un débat qui débouchera sur une plus grande capacité d'adaptation du Groupe de travail et des réunions plus efficaces, plus utiles et plus intéressantes.
